

REGION NOUVELLE AQUITAINE
(AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

SEVT

**SYNDICAT D'EAU
DU VAL DU THOUET**

**PROCES-VERBAL
DU
BUREAU**

SEANCE DU 31 MARS 2021

ANNEE 2021 – N°1

Département
Des Deux-Sèvres

Arrondissement
De Bressuire

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 31 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un du mois de mars, le Bureau dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 25 Mars 2021	Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 11 Absents excusés : 2 Absents : 0 Votants : 11
---------------------------------------	---

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme DAIN Marie-Antoinette ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. NERBUSSON Joël ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice.

ABSENTS EXCUSES : M. AIGUILLON Mickaël ; M. PILLOT Jean.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Mme BAUDELLOT Chantal

M. AIRAUDO procède à l'appel des délégués.
Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Secrétaire de séance : Mme BAUDELLOT Chantal.
Personne n'ayant de remarque à formuler, le procès-verbal du 3 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES - BUDGET

BS-DE-21-001

7.1

1- CREANCES IRRECOUVRABLES

- **Admissions en non valeurs**

Monsieur le Président présente un état des taxes et produits irrécouvrables pour les exercices 2016 à 2020 que lui a adressé Monsieur le Trésorier pour un montant global de 1 964.90 €.

EXERCICE	ETAT 4777030515 du 24/03/2021
2016	227.64 €
2017	482.31 €
2018	346.23 €
2019	506.56 €
2020	402.16 €
	1 964.90 €

Les titres, cotes ou produits portés sur les présents états ne peuvent être recouverts en raison des motifs suivants :

- PV de carence
- Poursuite sans effet
- Personne disparue
- N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative
- Personne décédée et demande de renseignement négative
- Combinaison infructueuse d'actes
- Clôture pour insuffisance d'actif sur règlement judiciaire – liquidation judiciaire
- Surendettement et décision d'effacement de dette
- Dossier de succession vacante négatif
- Créance minime
- Créance inférieure au seuil de poursuite

Il est donc proposé d'admettre la somme de **1 964.90 €** en non valeurs.

- **Effacements de dettes**

Monsieur le Trésorier nous a adressé 2 états d'effacements de dettes suite à jugements représentant un montant global de 5 905.56 €.

DATE	MONTANT
Etat du 25/09/2020	1 465.91 €
Etat du 19/03/2021	4 439.65 €
TOTAL	5 905.56 €

Il est rappelé que l'effacement de dette (créance éteinte) prononcé par le juge s'impose à la collectivité créancière qui est tenue de la constater.

La dépense correspondant à l'effacement de dette de **5 905.56 €** sera constatée sur le budget 2021 au compte 6542-créances éteintes-chapitre 65.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ACCEPTE d'admettre en non valeurs la somme de **1 964.90 €** ;
- ✓ CONSTATE l'effacement de dettes de **5 905.56 €**.

TRAVAUX - MARCHES

2- ETUDE DE SECURISATION AEP DU SEVT : PRESENTATION DETAILLEE

Présentation par M. Jérôme GUERIN responsable du service travaux neufs du SEVT.
Le document Power Point de présentation est consultable dans le dossier du bureau.

BS-DE-21-002
1.1

3- PROGRAMME D'ACHAT DE VEHICULES 2021 : RESULTATS DE LA CONSULTATION ET ATTRIBUTIONS

Monsieur le Président expose que lors du vote du budget primitif une somme de 52 000 euros a été inscrite à l'opération 445 en vue du renouvellement de 2 véhicules de notre parc automobile, à savoir :

- Remplacement du Peugeot Partner du service environnement
- Remplacement du Renault Trafic du service abonnés
- Aménagements intérieurs et signalétique des nouveaux véhicules.

Une consultation a été lancée pour ces 2 véhicules le 09 mars 2021 auprès de 5 concessionnaires.
La date limite de remise des offres était fixée au 26 mars 2021 à 12h.
4 ont répondu pour tout ou partie de l'appel d'offres dans les délais.

- **Remplacement du Peugeot Partner du service environnement**

ACHAT REMPLACEMENT PARTNER VP		
COMPARATIF DES OFFRES		
	PEUGEOT	CITROEN
MODELE	PARTNER	BERLINGO
FINITION COMMERCIALE	Grip	BlueHDI Club
MOTORISATION	HDI	HDI
PUISSANCE REELLE	100	100
PUISSANCE FISCALE	5	5
CYLINDREE en cm3	1 500	1 500
PTAC (t)	2,35	2,35
VOLUME UTILE (m3)	3,3	3,3
CHARGE UTILE (kg)	1000	1000
REJET CO2 (g/km)	154	154
PRIX HT avec options et accessoires	22 237,00€	22 110,83€
Participation commerciale	8 958,50€	8 080,80€
PRIX FINAL HT	13 278,50€	14 030,03€
frais immat / CG	252,76€	267,76€
DELAI	14 semaines	24 semaines
GARANTIE	2 ans	2 ans
Reprise	1 250 €	1 250 €
PRIX FINAL HT - reprise	12 028,50 €	12 780,03 €
PRIX : 4 PTS	4	3
VALEUR TECHNIQUE : 4 PTS	4	4
DELAIS DE LIVRAISON : 1 PTS	1	0,5
GARANTIE / SAV : 1 PTS	1	1
TOTAL	10	8,5

Il est proposé au Comité Syndical de valider l'offre du garage SAGA Automobiles PEUGEOT de THOUARS pour un PEUGEOT PARTNER.

• **Remplacement du Renault Trafic du service abonnés**

ACHAT REMPLACEMENT TRAFIC				
COMPARATIF DES OFFRES				
	PEUGEOT	RENAULT	CITROEN	FIAT
MODELE	BOXER	TRAFIC	JUMPER	TALENTO
FINITION COMMERCIALE	Prémium 330 blue HDI	Grand Confort	BlueHDI Club	Pro lounge
MOTORISATION	HDI	DCI	DCI	EcoJet
PUISSANCE REELLE CV	120	145	120	145
PUISSANCE FISCALE CV	7	7	7	7
CYLINDREE en cm3	2 200	2 000	2 200	2 000
DIMENSIONS L x l x h (hors rétros)	4,96x2,05x2,52	5,00x1,96x2,49	4,96x2,05x2,52	5,00x1,96x2,49
HAUTEUR UTILE CAISSE	1,93	1,9	1,93	1,9
LONGUEUR UTILE PLANCHER	2,67	2,54	2,67	2,54
PTAC (t)	3	3	3	3
REJET CO2 (g/km)	236	204	239	215
PRIX HT avec options et accessoires	33 410,00€	33 040,99€	32 902,50€	31 932,00€
Participation commerciale	14 734,50€	11 886,00€	13 427,40€	11 830,25€
PRIX FINAL HT	18 675,50€	21 154,99€	19 475,10€	20 101,75€
frais immat / CG	334,76€	413,93€	334,76€	334,76€
DELAI	20 semaines	14 semaines	24 semaines	17 semaines
GARANTIE	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Reprise Trafic HT	3 000,00 €	4 583,33 €	1 250,00 €	2 500,00 €
PRIX FINAL HT - reprise	15 675,50 €	16 571,66 €	18 225,10 €	17 601,75 €
PRIX : 4 PTS	4,0	3,0	1,0	2,0
VALEUR TECHNIQUE : 4 PTS	4,0	4,0	2,0	4,0
DELAIS DE LIVRAISON : 1 PTS	0,5	1,0	0,0	0,5
GARANTIE ET SAV : 1 PTS	1,0	1,0	1,0	1,0
TOTAL	9,5	9,0	4,0	7,5

Il est proposé au Comité Syndical de valider l'offre du garage SAGA Automobiles PEUGEOT de Thouars pour un PEUGEOT BOXER.

CONSIDERANT l'analyse des offres reçues,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à signer le bon de commande pour l'achat d'un PEUGEOT PARTNER auprès du garage SAGA Automobiles PEUGEOT de THOUARS au prix de 13 278,50 € HT, hors frais d'immatriculation et carte grise.
- ✓ AUTORISE le Président à signer le bon de commande pour l'achat d'un PEUGEOT BOXER auprès du garage SAGA Automobiles PEUGEOT de THOUARS au prix de 18 675,50 € HT, hors frais d'immatriculation et carte grise.
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Les aménagements intérieurs et signalétique seront également réalisés.

4- MARCHE DE RENOUVELLEMENT DU LOGICIEL DE GESTION ET DE FACTURATION DES ABONNES : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Président rappelle que pour les besoins de son activité le Syndicat du Val du Thouet est actuellement équipé du logiciel eau Eksaé (version 10.04a_09) pour la gestion et la facturation des abonnés.

Le SEVT évolue avec les technologies et se doit aujourd'hui de se doter d'un logiciel de facturation pouvant fournir des données fiables et rapides, capable de gérer les interventions mobiles de ses agents techniques et de diminuer les temps de saisie de ses agents administratifs.

D'autre part, les usagers sont de plus en plus demandeurs de solutions numériques. Aussi, le SEVT doit permettre à ses abonnés une gestion simplifiée de leurs abonnements et l'accès à des documents dématérialisés par l'intermédiaire d'un portail web.

L'outil actuel dont est équipé le service abonné ne permettant plus de répondre à ces besoins nouveaux, il est proposé au Comité Syndical de lancer une consultation par marché à procédure adaptée établi en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à lancer la consultation de cette opération et de lui donner pouvoir pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Il est rappelé que cette opération a été prévue au budget primitif 2021 du SEVT.

VU l'exposé du Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à lancer une consultation en vue de l'acquisition d'un logiciel de facturation et de gestion des abonnés,
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Foncier Seneuil – Commune Le Chillou

M. AIRAUDO rappelle que le SEVT est propriétaire de nombreux terrains sur le cirque de Seneuil et présente les parcelles concernées. La commune du Chillou et Mme Thibault également propriétaires ont émis le souhait de céder leurs parcelles. Dans le cadre de son programme de protection de la ressource en eau, le SEVT souhaite les acquérir et peut proposer un prix d'achat à 1 000 €/hectare.

Mme RICHARD maire du Chillou demande que le SEVT lui communique une proposition afin d'en discuter avec son conseil municipal.

M. AIRAUDO confirme qu'un courrier en ce sens sera envoyé à la Mairie du Chillou.

L'ordre du jour étant épuisé
Et plus personne ne souhaitant prendre la parole,
La séance est levée.

A Thouars, le 08/04/2021

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU